

Le bulletin municipal

Le bulletin municipal

Louan-Villegruis-Fontaine



Photo de Mr FRERE

DECEMBRE 2021

N°37



LE MOT DU MAIRE



Au terme de cette année, je vous présente au nom du Conseil Municipal et en mon nom, pour vous et vos proches mes meilleurs vœux pour 2022.

Cette année va voir la reconstruction de la STEP, c'est l'aboutissement d'un projet en préparation depuis plusieurs années.

Depuis 2020, nous vivons avec la pandémie, ses confinements, couvre-feux, tests, isolements et de nouveau une recrudescence du virus.

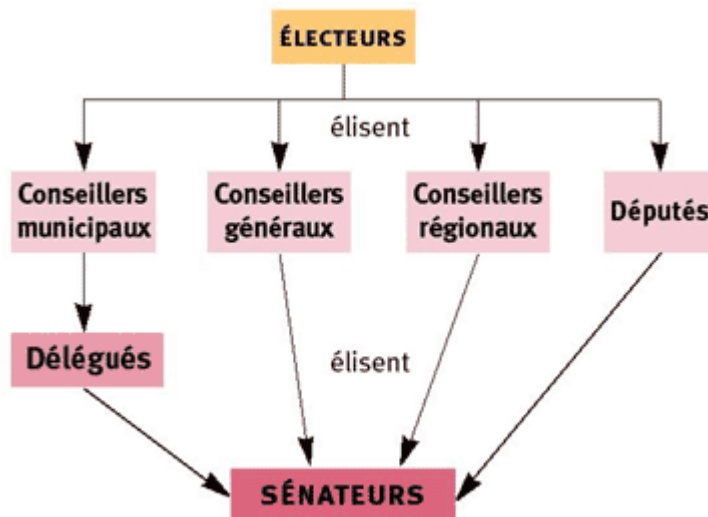
J'ai une pensée toute particulière pour toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés cette année et qui ont laissé leurs proches dans la tristesse.

Malgré la morosité ambiante, ne perdons pas l'espoir de jours meilleurs, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire

James DANE

INFORMATIONS ELECTIONS



Dates des prochaines élections 2022

- Présidentielle
1^{er} tour 10 avril 2022
2^e tour 24 avril 2022
- Législatives
1^{er} tour 12 juin 2022
2^e tour 19 juin 2022

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales (https://www.service-public.fr/particuliers/vos_droits/R16396) jusqu'à début mars 2022 pour voter lors de l'élection présidentielle.

Vous pouvez dès à présent vérifier si vous êtes déjà inscrit (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>)

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cette année, nous avons délibéré sur 3 séances à huis clos pour cause de COVID 19.

Le 13 avril 2021

- Vote du budget avec affectation des résultats positifs
- Vote des 3 taxes
 - Foncier bâti (TFBP) : 28,50 %
 - Foncier non-bâti (TFPNB) : 20,91 %

La taxe d'habitation bénéficie en 2021 d'une exonération partielle fixe de 30%, 65 % en 2022, et 100% en 2023 sur notre résidence principale. Pour compenser la perte de la suppression Taxe d'habitation des communes, au fur et à mesure, le gouvernement Macron a prévu le transfert de la part TAXE FONCIERE SUR BATI (TFPB) des départements.

- **Convention Free et Orange**

L'opérateur Free a contacté la commune pour l'implantation d'une nouvelle antenne sur notre territoire. En contrepartie l'opérateur versera un loyer annuel de 8 000 €. Convention prévue pour 12 ans. L'opérateur Orange lui nous versera 6 000 € annuellement. Les antennes seront opérationnelles courant Janvier 2022.

- **Forage sur une parcelle privée par la société pétrolière « CONCORDE ENERGIE »**

Les travaux débuteront en janvier pour une durée de 6 mois.

- **Eclairage public**

Prévision de remplacement des 118 points lumineux par des ampoules LED. Travaux prévus sur 3ans. Subvention maxi 35 000 € par commune.

- **Méthaniseur**

Projet de construction d'un méthaniseur par 6 exploitants agricoles sous le nom de « BIOENERGIE LA COMTESSE », sur une parcelle de 4 ha de la commune de Fontaine sous Montaiguillon et appartenant à Mr Luc GUYOT.

- **Fermeture de classe primaire**

A la rentrée de septembre 2021, une classe sur le RPI de Beauchery-Saint Martin -Louan-Villegruis-Fontaine- Léchelle a été fermée.

L'Inspection Académique de Créteil a considéré que l'effectif des enfants était insuffisant et a décidé la fermeture d'une classe de CE1 CE2 à Villegruis.

Le 28 juin 2021

- Demande de subvention de 35 000 € accordée pour 41 points lumineux
- Choix des prestataires pour la reconstruction de la STEP de Louan et réhabilitation du réseau d'assainissement.
 - Reconstruction de la STEP : lot 1 CREA STEP
 - Réhabilitation du réseau : lot 2 STE GOUVERNE-TELEREP

Suite à ces travaux qui débuteront mi-janvier et dureront pendant 2 à 3 mois, il y aura des perturbations rue Perré, rue de Montaiguillon, rue Brasseaux et rue des Vaux.

- Choix d'un nouveau prestataire pour la fourniture des repas de la cantine, à compter de la rentrée de septembre 2021.
 - La Société ARMOR CUISINE de Coulommiers a été retenue.
 - Le coût du repas pour les familles est de 4.30 €.
- Un nouveau filet pour les buts du terrain de foot et le panneau de Basket ont été installés à Villegruis.

Le 19 octobre 2021

- Demande de subvention enherbement et fleurissement des inter-tombes pour le cimetière de Louan.

Zéro Phytos sur la commune à compter de juillet 2022

Le Département de Seine et Marne propose des aides à hauteur de 30 % plafonnées à 15 000 € et le Conseil Général à 40 %, pour la gestion des cimetières sans pesticides.

La commune a approuvé le projet.

- SACPA Fourrière animale

Reconduction du contrat 3 fois 1 an, maxi 4 ans pour un coût annuel de 792.81 € HT.

Gère le ramassage, le transport des animaux errants sur la commune.

- Convention avec l'entreprise CROUZARD

Concerne le terrain dit « Les Pétales ». Monsieur CROUZARD collecte et transforme les déchets verts, moyennant un versement de loyer annuel de 500€.

La barrière du terrain dit « les Pétales » a été rénovée par Guy BRUNIER et aidé par Jean Paul MARTIN. L'ouverture et la fermeture en sont facilitées pour les habitants notamment les femmes et les personnes âgées.

- Colis des Aînés

Cette année encore, cause covid, il n'y a pas eu de repas des aînés, mais un colis était à retirer auprès de la Mairie les 16 décembre, 18 décembre et 20 décembre.

Notre site internet est en ligne depuis janvier 2021, <https://louan-villegruis-fontaine.fr/fr> avec toutes les informations de la Mairie, du Foyer Rural, des écoles y compris les comptes rendus des conseils Municipaux.

Rappel : Le site de **VOISINS VIGILANTS** est un site web communautaire qui permet uniquement d'envoyer des alertes, de créer une entraide et solidarité entre voisins grâce à un téléphone portable de manière simple et gratuite.
 Votre inscription sur le site voisinsvigilants.org vous permettra de rejoindre cette communauté.

- **11 Novembre 2021 Commémoration de la Grande Guerre**

Des gerbes ont été déposées aux monuments aux Morts de Villegruis, Fontaine, Louan ainsi que des petits bouquets sur les tombes des soldats inhumés dans les cimetières des 3 communes.

Un discours élaboré par Geneviève DARRIEUSSECQ Ministre Déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, a été lu.
Ensuite un verre de l'amitié a été offert aux participants par la Mairie.

Nouveau : Nicolas BRODARD correspondant Défense est nommé depuis Avril 2021, il est chargé de la relation entre les services Forces Armées et les élus.

- **Secrétariat de Mairie**

Madame RIGOLET Corinne occupe le poste de secrétaire depuis le 1^{er} novembre 2020.

Elle reçoit les administrés les lundis, mardis, vendredis de 9 h à 12 h, et assure une permanence téléphonique les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h, et par mail : mairie.louanvillegruisfontaine@nordnet.fr

INFORMATION C.P.A.M.

Pour lutter contre le renoncement aux soins, l'Assurance Maladie de Seine et Marne vous accompagne, **NE REMETTEZ PAS VOS SOINS A PLUS TARD ! BENEFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE.**

LE RENONCEMENT AUX SOINS ?

Les raisons au renoncement aux soins sont variées : motifs financiers ou administratifs, couverture complémentaire inexistante, difficulté à obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable...

Les conséquences sont multiples : impact sur la santé, isolement ou encore dépenses de santé supplémentaire.

Pour ses assurés, l'Assurance Maladie a mis en place UN ACCOMPAGNEMENT « SUR MESURE » pour les guider JUSQU'A LA REALISATION DE LEURS SOINS. Tout au long de vos démarches, des conseillers dédiés sont à votre écoute afin « de trouver des solutions » adaptées à votre situation. L'accompagnement s'effectue par contacts téléphoniques, courriels ou rendez-vous physiques.

LES ETAPES DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Faites le point sur vos droits avec un conseiller.

Faites-vous guider vers des professionnels de santé.

Obtenez les aides dont vous avez besoin (service social ou caf ou conseil Départemental)

COMMENT SIGNALER VOS DIFFICULTES ?

Après d'un agent de votre point d'accueil CPAM ou par téléphone à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne.

Tél : 3646 ; 0.06 € la mn + prix d'appel

UN PEU DE CIVISME

- **Nettoyage et entretien des trottoirs et caniveaux**

Les riverains sont tenus :

- D'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des piétons, les câbles électriques ou téléphoniques, ainsi que les panneaux de signalisation. Ils ne doivent pas empiéter sur le domaine public.
- De respecter les distances minimums de plantation selon le code civil : au minimum 2 m de la limite de la propriété si l'arbre ou l'arbuste mesure + 2 m et à 0.50 m si la hauteur est < à 2m.

En cas de chute de neige, ou tombée des feuilles, les riverains sont tenus de dégager les trottoirs ou la chaussée et de saler les plaques de verglas avec les sacs de sel mis à disposition des riverains.

- **Divagation des chiens et des chevaux**

Ne pas laisser les chiens, chevaux ou autre animal souiller les voies et places publiques. Rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public et qu'il est interdit de les laisser divaguer (arrêté municipal en date du 21 juillet 2014) Tout animal aperçu sur le domaine public sera ramassé par la fourrière, contre 95 € pour récupérer son animal.

- **Dépôt d'ordures sauvages**

Le dépôt d'ordures sauvages est pénalisé par le Tribunal et fait l'objet d'une amende fixée à 1 500 €. Un dépôt déchet vert est autorisé pour les villageois au lieu- dit Les Pétales. La déchetterie de VILLIERS ST GEORGES est gratuite pour nos habitants aux heures ouvrables définies dans leur calendrier.

- **Les feux de déchets et tondeuses**

Nous vous rappelons **que les feux dans les propriétés sont interdits, et passibles d'une Amende de 480€**. Les tondeuses ou engins à moteur le dimanche, sont également à proscrire pour la quiétude de nos habitants.

- **Les véhicules de propriétaires**

Les véhicules stationnant à l'extérieur de leur propriété doivent être déplacés lors du passage des cantonniers pour ne pas gêner leur travail.

- **Les employés communaux**

Pendant les travaux communaux, nous demandons de ne pas interpellier les employés communaux. Seul le responsable : M. BOURDON Louis est apte à recevoir les observations.

- **Les déchets verts**

Les gazons, taille de haies etc peuvent être déposés au lieu- dit : Les Pétales. Il faut simplement récupérer la clé auprès de la Mairie, **contre remise de sa carte d'identité auprès de la Secrétaire (Lundi Matin- Mardi Matin- Vendredi Matin)**.

QUELQUES INFOS UTILES

- Nous vous rappelons pour ceux qui sont intéressés, qu'une bénévole s'est proposée de grouper les commandes de Fioul pour bénéficier d'un tarif avantageux.

Au cours de l'année 2021 nous avons commandé

- Avril 2021 : 4 600 litres
- Aout 2021 : 23 200 litres
- Décembre 2021 : 6 800 litres

Martine MANTEZ tel 01 64 00 83 69 ou gerard.mantez31@orange.fr

- Une coiffeuse à domicile de Fontaine : Madame Nathalie HENNEPEAU offre ses services pour Dames Hommes et Enfants

Tel : 06 76 70 15 91

- **Stérilisation des chats Errants**

Madame Susan CAWTE à VILLEGRUIS Vétérinaire de profession, propose de Stériliser les chattes errantes sans collier, moyennant une petite cotisation Pour les frais de stérilisation.

Tel : 06 52 64 90 95 OU 09 52 29 40 30

- Une fois dans l'année, le dernier mercredi du mois de JUILLET Liliane et Marc MOREAU font porte ouverte pour la présentation de leur récolte de miel à LOUAN.

Tel : 01 64 00 35 34 ou marc.moreau3@orange.fr

- Deux fois dans l'année, Jean Pierre LEGRAND organise des portes ouvertes pour la vente et dégustation de Beaujolais, Vins et Champagne avec présentation de voitures anciennes et vente de pièces détachées.

Beaujolais : le 3^e weekend de NOVEMBRE

Vins et Champagne : Printemps et Novembre

- En cas de gel, la Mairie met à votre disposition un sac de sel de déneigement. Vous devez vous présenter au Hangar de la commune de LOUAN à 8h00 pour le retrait.
- Un salon d'esthétique s'est ouvert depuis 3 ans à Villiers st Georges 2 rue de Sancy Ou à votre domicile

INSTITUT ADE BEAUTE tel : 07 70 94 33 75

- Une entreprise de nettoyage et repassage à domicile chez NILICO Nettoyage 2 rue des blés d'or ECURY pour particulier et professionnel.

Tel : 06 95 92 56 76 OU 09 73 61 95 71

- **Liste des Assistantes Maternelles**

Mme MAGIERA Maria : 7, rue du village 77560 Fontaine s/s Montaiguillon tel : 07 60 18 70 13

Mme ROCHAT : Laura 26, rue verte 77560 LOUAN tel : 06 85 68 90 44

- **Rappel sur la carte du provinois**

La communauté de communes du provinois a, grâce à la carte du Provinois, mis en œuvre une action concrète au profit des habitants de son territoire.

Cette carte propose, pour différents services, un tarif identique pour les habitants de la Communauté de Communes (location des salles municipales, bibliothèque municipale, atelier

d'art plastique, atelier informatique et plate-forme Internet, piscine municipale, crèche et hall garderie, restaurants scolaires, études surveillées et classes d'environnement, cinéma le REXY (séances du mercredi après-midi et du vendredi à tarif réduit) gratuité du parking VILLECRAN

Les cartes du Provinois sont nominatives et valables 5 ans à compter de la date de leur délivrance. La carte est délivrée auprès de la mairie. Il faut une photo d'identité et un justificatif de domicile

- **Vitesse dans nos villages**

Nous vous rappelons que la vitesse excessive dans nos communes met en péril la vie de nos enfants et de nos habitants.

- **Loisirs Créatifs Enfants, Adultes**

Les ateliers d'ANNA proposent des ateliers créatifs pour adultes et enfants tout au long de l'année.

Contactez Madame CORRAL Anita 06 10 45 13 13

- **Accueil des enfants en garderie :**

Lieu : VILLIERS ST GEORGES 77560 Place de la Mairie

Accueil le matin : 7h30 à 9h

Départ matin et arrivée midi : 11h30 à 12h

Accueil après-midi : 13h à 13h30

Accueil du soir : 17 H à 18h30

TÉLÉCONSULTATIONS MÉDICALES ASSISTÉES

La téléconsultation vous permet de consulter un médecin généraliste à distance grâce à des outils connectés, si votre médecin traitant est indisponible. Vous serez accompagné d'une infirmière durant l'ensemble du rendez-vous.

Les téléconsultations sont assurées par des médecins du territoire
À PROVINS
À BETON-BAZOUCHES



Par téléphone au 01 60 52 50 63

Sur Doctolib

L'acte de téléconsultation et l'acte infirmier sont au tarif conventionné secteur 1 :

- 25 € médecin Codification TCG**
- 12 € infirmière Codification TLL**

Base de remboursement 60 % du tarif conventionné et 100 % ALD

Les téléconsultations auront lieu à 2 points du territoire :

- Dans un local dédié à Provins, loué par la Communauté de communes et aménagé à cet effet au 10, rue Victor Garnier
- Dans une salle dédiée à la pharmacie de Beton-Bazoches au 1 Place de l'Église Saint-Denis

Principe de fonctionnement

Le cabinet de téléconsultation permet aux patients de consulter un médecin généraliste à distance, en étant accompagné d'un infirmier (IDE) durant l'ensemble du rendez-vous.

Horaires et amplitude

Des téléconsultations seront proposées sur 3 demi-journées selon la répartition suivante :

- Provins : les jeudis de 15h00 à 19h00 et les samedis de 9h00 à 12h00
- Beton-Bazoches : les samedis de 9h00 à 12h00

Horaires et amplitude sont susceptibles d'être adaptés en fonction des retours d'expérience.

Les créneaux de téléconsultations seront de 20 minutes. Cette durée pourra être adaptée en fonction du retour d'expérience à l'issue du premier mois.

Tarifs

La consultation est facturée par le médecin au tarif de 25 €, au même titre qu'une consultation physique et est prise en charge comme une consultation classique : 70 % remboursés par l'Assurance Maladie et 30 % remboursés par la complémentaire. Il en est de même pour les actes infirmiers au tarif de 12 €. (Le temps de présence sans patients, en cas d'annulation par exemple, des infirmières dans les cabinets sera compensé financièrement par la Communauté de communes).

Il est également précisé que le tiers payant doit être appliqué dans son intégralité pour tous les patients pour lesquels il constitue un droit.

Prise de rendez-vous

Par téléphone au 01 60 52 50 63 (plateforme DPS ATOUTS de Donnemarie-Dontilly).

Transport à la demande (TAD) - BALADE

B.A.L.A.D.E : mode d'emploi

- *Post Le service de transport à la demande organisé par la Communauté de communes du Provenois en partenariat avec la société Procars, connaît un succès grandissant.*



Ce service est à votre disposition du lundi au samedi, sur réservation et sur l'ensemble des 40 communes du territoire.

10 451 voyageurs l'ont emprunté en 2017, parcourant plus de 74 993 km, des chiffres en constante augmentation depuis la mise en place de BALADE en 2010.

La Communauté de communes du Provinois offre une desserte fine du territoire avec 128 points de prise en charge.

Pour bénéficier du bus à la demande, il vous suffit d'appeler la centrale de réservation de chez Procars, au 01 60 58 67 67, la veille de votre déplacement, avant 16 h. Une hôtesse vous précise alors l'heure et le point de prise en charge le plus proche de votre domicile.

Horaires d'ouverture de la centrale de réservation :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Les heures d'arrivée à Provins sont :

- Matin : arrivée à 9 h 30,
- Après-midi : arrivée à 14 h 30

Les heures de départ de Provins sont :

- Matin : départ 11h30
- Après-midi : départ 17h30

Les points d'arrêt à Provins sont :

- Mairie, avenue Alain Peyrefitte,
- Centre culturel et sportif Saint-Ayoul,
- Gare SNCF,
- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
- Champbenoit, Avenue de la Voulzie,
- Hôpital Léon Binet, Pannevelles, EHPAD Rosa Gallica,
- Clinique Saint-Brice.

Les titres de transports acceptés sont :

- Billet d'accès à bord (2 €),
- Ticket T+ 1,70 € (11,60 € le carnet de 10),
- Carte Améthyste,
- Navigo (semaine, mois ou annuel),
- Carte Imagin'R,
- Navigo Gratuité Transport,
- Navigo Solidarité Transport.

Lignes régulières du territoire
--

Ligne 1 : Provins-Villiers st Georges- Montceau les provins

Ligne 3 : Provins-La Ferté Gaucher-Coulommiers

Ligne 5 : Jouy le Châtel-Nangis

Ligne 7 : Provins-Montereau

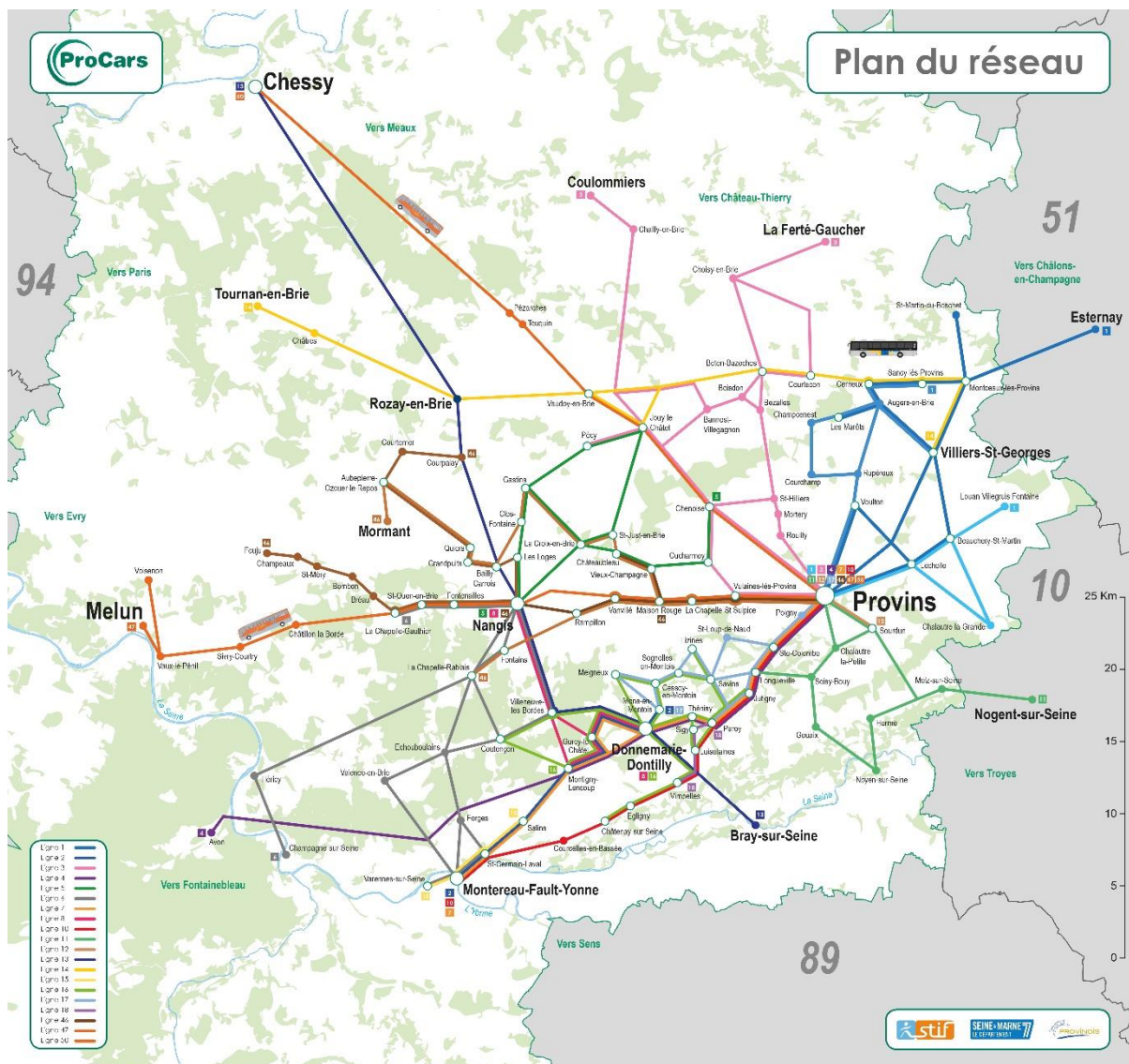
Ligne 9 : PROBUS

- A = quartier CHAMPBENOIT
- B = Centre- ville Coudoux
- C = Zac des 2 Rivières
- D = Ville Haute Provins
- E = ST BRICE

Ligne 11 : Nogent-sur-Seine-Provins

- Ligne 12** : Provins-Sourdun
- Ligne 13** : Bray sur Seine-Chessy (RER)
- Ligne 14** : Villiers st Georges-Tournan RER
- Ligne 17** : Provins - Mons en montois
- Ligne 46** : Nangis-Provins
- Ligne 47** : Melun-Provins
- Ligne 50** : Chessy RER -Provins

Sté PROCARS
 TEL : 01 60 67 30 67
 www.procars.com



LE PORTAGE DES REPAS

LE PORTAGE DE REPAS DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



- 4 choix d'entrées et de fromages
- 7 choix de plats
- 5 choix de légumes
- 6 choix de desserts



1 plateau
= repas du midi et collation du soir



8,79€ TTC
par plateau



3 livraisons
par semaine
TOUTE L'ANNÉE



1 plateau
pour chaque jour de la semaine
du lundi au dimanche



92
bénéficiaires
sur l'ensemble
du territoire



+ de 2000
repas servis/mois



Prise de commande

01 60 67 21 00

Notre standard est joignable de 9h00 à 11h30
et de 14h00 à 17h30 du Lundi au vendredi
et de 9h30 à 12h30 le Samedi

Nos repas se composent

D'une entrée
D'un plat
D'un accompagnement
D'un fromage
D'un laitage
D'un dessert
D'un potage
D'une demie baguette



Nos barquettes sont thermo scellées
individuellement et étiquetées dans le respect
de la réglementation en vigueur.

TARIF : 8,79€ ttc

Le service de portage de repas c'est :

- **Des plateaux-repas conçus pour le midi et le soir comportant une entrée, un poisson ou une viande, des légumes, du fromage ou un laitage, un dessert, une 1/2 baguette de pain et 1 potage ou une tranche de jambon (équivalent repas du soir)**
- **Des livraisons les mardis, jeudis et samedis matin à provins et les lundis, mercredis, vendredis dans les autres communes.**
- **Un tarif unique de 8,79 € TTC par repas**
- **Pas de condition d'âge pour en bénéficier.**

La Communauté de Communes du Provinois a mis en place son service de portage de repas à domicile en septembre 2015. Depuis le 1er novembre 2018, un nouveau prestataire est chargé de ce service.

chaque mois, plus de 90 personnes bénéficient de repas variés et de qualité, avec des menus établis par une diététicienne, livrés par des personnes ponctuelles, à l'écoute et aimables.

Les plateaux sont livrés en liaison froide avec un véhicule réfrigéré. Les barquettes sont à usage unique, étiquetées avec le nom du produit, la date de fabrication et la date limite de consommation (DLC)

La Communauté de Commune offre une prestation à la fois souple et simple quant à son fonctionnement :

Sur simple inscription auprès de la société AFFINITY, toute personne, sans condition d'âge, habitant dans l'une des 39 communes de la Communauté de Communes du Provinois peut être livrés dans les 2 jours.

Pour cela un appel au : **01 60 67 21 00** suffit. Une fois les informations essentielles transmises (vos souhaits concernant les jours de livraison, éventuellement et les menus vous seront transmis chaque mois pour faire vos choix.

Le service s'adapte à chaque situation pour définir la fréquence de livraison. Il n'y a aucune obligation concernant le nombre de repas à commander ou la durée d'inscription au service.

CAMBRIOLAGES

En cas d'absence à votre domicile (vacances, sorties etc)



PRECAUTIONS A PRENDRE

Faites le point avant votre départ :

- Vérifier les accès secondaires : veillez à faire le tour de votre domicile pour vous assurer que rien n'est endommagé (fenêtres, serrures, portes, etc)
- Mettez les objets de valeur hors de vue
- Simulez une présence dans le domicile : programmez l'ouverture et la fermeture automatique de vos volets et /ou demandez à vos voisins de venir arroser les plantes.
- Prévenez votre gendarmerie : l'opération « tranquillité-vacances » est toujours en place.
- Prenez garde aux réseaux sociaux : ne mentionnez pas vos déplacements sur votre profil, les cambrioleurs aussi les consultent.

Usurpation d'identité

Pour la vente de calendriers en usurpant la qualité des personnes qui vous sont proches (facteurs, pompiers, éboueurs TELEPHONE FIBRE.). Un ou des individus se présentent à votre porte ?

Attention, l'habit ne fait pas le moine !

N'ouvrez pas la porte à un inconnu

Contactez la Mairie et la Gendarmerie

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Alors ne vous posez pas de question :

Vos gendarmes préfèrent être appelés trop tôt que d'arriver trop tard.

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 17

Notre métier, c'est de vérifier que vous êtes en sécurité.

APPELEZ IMMEDIATEMENT LE 17

EN SEINE ET MARNE

LES COMPRIMÉS D'IODE

CAMPAGNE PRÉVENTIVE DE DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE

À partir de février 2021,
600 000 foyers vont
les recevoir par voie postale

Mise à disposition des comprimés
en pharmacie pour les établissements
et les nouveaux arrivants

Les comprimés d'iode doivent être administrés en situation
accidentelle et uniquement sur instruction du préfet



Les campagnes de distribution des comprimés d'iode ont lieu régulièrement depuis 1997 et concernent les personnes qui résident ou travaillent à proximité d'une centrale nucléaire.

Organisées par les pouvoirs publics (services de l'État et EDF, propriétaire des centrales nucléaires) ces campagnes ont pour objectif la mise à disposition des populations riveraines des centrales nucléaires des comprimés d'iode stable permettant de protéger leur thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère.

En cas d'accident nucléaire, la prise de comprimés d'iode stable protège la thyroïde de l'iode radioactif qui pourrait être rejeté dans l'environnement. La thyroïde va absorber l'iode stable jusqu'à saturation, et ne pourra donc plus assimiler l'iode radioactif qui serait éventuellement respiré ou ingéré. Les comprimés d'iode doivent être administrés en situation accidentelle et uniquement sur instruction des autorités.

Lancement de la deuxième phase de la distribution d'iode

Le ministère de l'Intérieur coordonne la deuxième phase de la campagne préventive de distribution de comprimés d'iode aux riverains situés dans un rayon de 10 à 20 kilomètres autour des 19 centrales nucléaires françaises.

La première phase de cette campagne consistait depuis septembre 2019 à mettre à disposition les comprimés d'iode dans les pharmacies partenaires pour les 2,2 millions de personnes et plus de

200 000 établissements, entreprises, écoles, administrations, etc. sur tout le territoire.

Dès février, les comprimés seront adressés par voie postale à 600 000 foyers identifiés ne les ayant pas retirés en pharmacie.

Les ERP n'ayant pas effectué la démarche ainsi que les nouveaux arrivants des communes concernées sont invités à les retirer dans les pharmacies partenaires. Ils pourront effectuer leur retrait sur simple présentation d'un justificatif de domiciliation, de capacité d'accueil du public et/ou du nombre de salariés.

Liste des pharmacies distribuant les comprimés contre justificatif de domicile :

1. Pharmacie CHOPPIN 35 rue de la cordonnerie 77160 PROVINS
2. Pharmacie JABET Centre commercial Ave Voulzie 77160 PROVINS
3. Pharmacie SEURAT 15 place st Ayoult 77160 PROVINS
4. Pharmacie NAIGEON 52, rue de provins 77560 VILLIERS ST GEORGES
5. Pharmacie St Pierre Place Clémenceau 10370 VILLENAUXE LA GRANDE

Durée de validité des comprimés : 6 ans

A quoi servent les comprimés d'iode ?

En cas de rejet radioactif, l'objectif des pouvoirs publics est de limiter au maximum l'exposition des personnes aux rejets radioactifs.

L'iodure de potassium, appelé iode stable, est indispensable au bon fonctionnement de la glande thyroïde. La prise d'iode stable, associée à la mise à l'abri est un moyen de protéger efficacement la thyroïde contre les effets de l'iode radioactif rejeté lors d'un accident nucléaire.

En cas d'accident nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour les personnes. Respiré ou avalé, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et accroît le risque de cancer de cet organe, surtout chez les enfants. L'iode stable sature la glande qui, ainsi, ne peut plus capter ou fixer l'iode radioactif.

Prendre ses comprimés d'iode sur instruction du préfet fait partie des actions de protection des personnes en cas d'accident avec l'évacuation, la mise à l'abri, etc.

Tout le monde peut-il en prendre ?

Tout le monde peut prendre des comprimés d'iode stable mais ils sont particulièrement recommandés pour les femmes enceintes (fœtus), les enfants et les jeunes car leur thyroïde est plus sensible.

Quelle en est la posologie ?

Chaque boîte contient 10 comprimés d'iode stable dosés à 65 mg. La posologie est la suivante :

- Adulte : 2 comprimés (y compris les femmes enceintes et les jeunes de plus de 12 ans) ;
- Enfant de 3 à 12 ans : 1 comprimé ;
- Enfant de 1 mois à 3 ans : $\frac{1}{2}$ comprimé ;
- Nourrisson : $\frac{1}{4}$ de comprimé pour les bébés jusqu'à 1 mois.

ATTENTION : si vous souffrez d'une maladie thyroïdienne ou si vous avez des antécédents de pathologies thyroïdiennes, demandez conseil à votre médecin.

Est-il possible de développer une allergie à l'iode ?

Les allergies connues à l'iode sont extrêmement rares. En revanche, il est possible d'être allergique aux excipients contenus dans les comprimés d'iode, mais c'est également très rare. En cas d'allergie avérée, il existe une alternative aux comprimés d'iode qui est la solution iode-iodurée forte de Lugol. **En cas de doute, demandez conseil à votre médecin.**

J'ai avalé trop de comprimés par erreur. Est-ce dangereux ?

Non, l'iodure de potassium n'est pas toxique. Si vous avez avalé trop de comprimés, vous pourrez éventuellement noter une coloration brunâtre des muqueuses, des nausées, des vomissements, des troubles gastro-intestinaux.

J'ai eu une ablation de la thyroïde.

Non, si vous avez eu une ablation totale de la thyroïde, les comprimés d'iode ne vous sont pas utiles. Si l'ablation de la thyroïde est partielle, la thyroïde est incapable de concentrer l'iode. **En cas de doute, demandez conseil à votre médecin.**

Pourquoi en distribue-t-on ?

Les campagnes de distribution des comprimés d'iode ont pour objectif de mettre à disposition des riverains des centrales nucléaires des comprimés d'iode stable leur permettant de protéger leur thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère.

Ces campagnes de distribution ont lieu régulièrement depuis 1997 et concernent la zone du Plan particulier d'intervention (PPI), c'est-à-dire la zone située dans un rayon de 10 km autour de chaque centrale nucléaire. Depuis 2019 et l'extension des rayons des PPI, la pré-distribution a lieu jusqu'à 20 km.

Les campagnes de distribution d'iode stable concernent l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), à savoir les écoles, administrations et entreprises publiques et privées, et les

2 200 000 personnes réparties dans les 1 100 communes concernées par le PPI.

Les campagnes de pré-distribution ont lieu au minimum tous les 7 ans du fait de la durée de validité des comprimés.

Campagnes d'information et de pré-distribution

Les campagnes de distribution d'iode stable sont l'occasion de sensibiliser sur les risques et de mobiliser les citoyens.

Le citoyen est au cœur de cette démarche, car, en dernier ressort, en cas de crise, c'est lui qui devra agir pour se protéger selon les consignes qu'il recevra.

Le citoyen est le premier responsable de sa sécurité. Il n'est pas de gestion de crise efficace sans implication du citoyen.

Dans ce but, de nombreux acteurs de terrain, comme les maires, les commissions locales d'information (CLI), les professionnels de santé, sont mobilisés aux côtés des pouvoirs publics et d'EDF afin de diffuser les informations relatives aux bons réflexes à avoir en cas d'alerte nucléaire.

Que faire des comprimés périmés ?

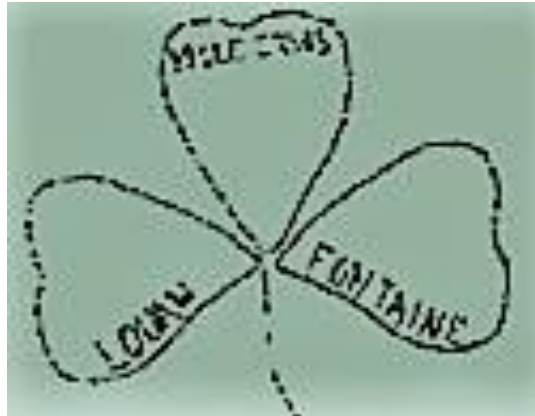
Si vous êtes en possession de comprimés périmés, vous devez les rapporter en pharmacie.

Où stocker les comprimés ?

Les comprimés doivent être stockés dans un endroit aisément mémorisable, sec et frais mais ne doivent pas être mis au réfrigérateur. Il est recommandé de ne pas stocker les comprimés d'iode dans une cuisine, une salle de bain ou une buanderie : la pièce où ils se trouvent ne doit pas être humide.

Les comprimés d'iode ont-ils déjà été utilisés en France ?

Ce cas ne s'est jamais présenté en France. La distribution de boîtes de comprimés d'iode est une distribution préventive.



Le Foyer Rural LVF

C'est encore une année bien difficile qui s'achève et 2022 arrive à grands pas
Nous ne sommes pas encore sortis de cette pandémie mais nous tenons bon
Nous avons repris les activités.

Les ateliers d'Halloween ont ravi les plus jeunes, qu'en au défilé, sous la pluie battante, il nous a réservé de très bonnes surprises

La soirée Beaujolais a été un véritable succès, nos musiciens nous ont emporté dans leur folie et qu'il était bon de voir les sourires sur tous les visages !



Le marché de Noël a attiré un peu de visiteurs et les exposants étaient au rendez- vous.

Cependant nous restons toujours très vigilants

Il nous faut rester soudés car la solitude a été très dure pour certains d'entre nous.

Plus que jamais nous continuerons nos animations en 2022 tout en respectant les règles sanitaires qui nous seront demandées.

Quelques nouveautés pour cette année : Changement de prof de gym, changement de prof de dentelle, départ du prof de dessin, et surtout notez bien changement d'adresse mail du foyer rural : foyerrural.lvf@gmail.com

Trois boites à livres vont être installées. Vous pourrez vous servir et y déposer vos livres

Une à Fontaine sous l'abri de bus Mme DORNADIC en sera la responsable

Une à Villegruis près de l'abri de bus. Mme LISAKOVSKY en sera la responsable

Une sur le parking de la Mairie de Louan près du panneau d'affichage. Mme BRUNIER en sera responsable.

Je tiens à signaler que l'on doit uniquement y déposer des livres en bon état et lisibles par tous car les enfants peuvent naturellement y avoir accès.

J'en profite pour remercier Mr Martin, Mr Brunier et Mr Squarzanti pour leur investissement auprès du foyer et le travail effectué pour ces boites à livres.

Prenez soin de vous et de vos proches et surtout ne soyez pas trop sages car il est si bon de profiter pleinement de la vie

Je vous souhaite une très bonne année 2022.

Anita CORRAL

Présidente du FOYER RURAL LVF

Tarif adhésion au foyer : 12€

Les Foyers de Seine et Marne sont des associations issues d'un mouvement d'éducation populaire développé en 1946. Il y a une quarantaine de Foyers dans le 77 pour plus de 3 000 adhérents. Au niveau national cela représente près de 3 000 associations, pour 200 000 adhérents. C'est un moyen d'épanouissement collectif, pour apprendre à vivre-ensemble, lutter contre l'isolement dans les campagnes, répondre aux besoins des habitants en mettant en place les activités de leur souhait.

Section GYM

Quels bienfaits ?

La gym douce renforce les muscles en profondeur, notamment ceux du bas du dos, la ceinture abdominale, les fessiers ou les cuisses.

Elle améliore les postures des pratiquants, et travaille la souplesse. Ses mouvements densifient les os, préviennent les maladies, telle ostéoporose, sollicite les articulations et favorise une bonne circulation du sang, fait travailler le cardio.

En bref, la gym douce, c'est un concentré de bienfaits physiques et mentaux.

Venez nous retrouver tous les lundis matin de 10h à 11h30 avec Fanny GOFFART, notre nouvelle Coach depuis septembre 21.

M MANTEZ gerard.mantez31@orange.fr

Section DESSIN

Venez nous retrouver chaque jeudi en dehors des périodes scolaires pour vous initier au dessin et à l'aquarelle et diverses autres techniques ...



Jeudi de 18h15 à 20h15

Anita CORRAL acm28477@free.fr

Section PATCHWORK

Les patcheuses de L.V.F. ont été ravies de pouvoir à nouveau se réunir tous les vendredis après-midi, dès 14 Heures. Si vous en avez envie, venez -vous joindre à nous pour passer de bons moments conviviaux.

Daniele LIZAKOVSKY : ddlizak77@gmail.com

Section DENTELLE

Les adhérentes de cette section se retrouvent 1 Mercredi sur 2 pour la pratique de cette activité.

Christiane VILFEU : 01 64 00 85 32 ou christiane.vilfeu@gmail.com

Section TAPISSERIE FAUTEUIL

Encadré par Bertrand TRIPE notre tapissier, vous pourrez vous expérimenter à l'art du fauteuil, des chaises, des canapés etc

Tous les mardis de 10 h à 16 h

Marie Hélène. BRODARD : 01 64 00 80 24 ou mhpbrodard@hotmail.fr

Section BIBLIOTHEQUE

Notre bibliothèque est ouverte le 1^{er} samedi de chaque mois de 10 h à 12 h. Vous pourrez y emprunter BD revues, romans, documentations etc.

Cristèle ROBERDEAU 01 64 00 80 73

Section RANDONNEE

Une randonnée est proposée tous les Mardis et jeudis à partir de 14h30 pour une Durée de 2 h environ. Rendez- vous sur le parking de la Mairie de LOUAN.



Anita CORRAL : 06 10 45 13 13 acm28477@free.fr

Section MARCHE NORDIQUE

Petit groupe marchant le vendredi matin de 9h30 à 12 h à l'aide de bâtons.
Nous disposons de bâtons pour les débutants.

Bernadette BOVERO : 06 20 62 73 66

ETAT CIVIL

Naissances

DIJOUX	Laurann-Maloya	26/08/2021
ANSELIN	Giovanna	14/09/2021
NUNES	Diego	11/11/2021

Mariages

NDAWEDAPO Iyambo et TROTTIER Lucie	26/06/2021
SHULD Olivier et BRODARD Thiphaine	24/07/2021

Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue aux nouveau-nés et félicite les mariés

LES NUMEROS UTILES
LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE
Tél 01.64.00.80.10
Mairie.louanvillegruisfontaine@nordnet.fr

Horaires d'ouverture au public : Lundi matin, Mardi matin, Vendredi matin de 9h à 12h

SAMU	15
Pompiers	18
Gendarmerie/Police	17
Gendarmerie de Villiers-Saint-Georges	01 64 00 00 21
Hôpital Léon Binet	01 64 60 40 00
Centre Anti-Poisons	01 40 05 48 48
Pharmacie de garde	3915
SOS Amitié	01 42 96 26 26 0820 066 066 (24h/24h)
Enfants maltraités	119 ou 0800 054 141
Fil santé Jeune	0800 235 236
Enfance et Partage	0800 051 234
Drogue Info Service	0800 231 313
Sida info service	0800 840 800
Planning familial	01 47 00 18 66
Assurance retraite Ile de France (régime général)	3960
Assurance maladie de Seine-et-Marne	3646
Allo service public (démarches administratives par téléphone)	3939

Conception, rédaction, et diffusion : Mairie de Louan et impression : Imprimerie de Nanqis